



Pack de réinscription pour la nouvelle saison

1

DOSSIER D'INSCRIPTION
NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
NATIONALITE :

Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires à votre prise de licence à l'USV Roller Skating

- Vous êtes déjà licencié adhérent à l'USV ROLLER, vous n'avez pas besoin de photo à moins de vouloir changer celle qui se trouve sur votre licence. Vous pouvez aussi la changer vous-même sur l'espace fédéral.
- **Le montant de l'adhésion pour la nouvelle saison**
(Sous réserve de validation lors de l'assemblée générale)
 - L'adhésion en compétition : 160€
 - L'adhésion en fratrie compétition (à partir de la 2ème adhésion) : 80€
 - En Loisir, Ecole de roller, RH3, RH4 : 100€
 - 45 € pour les non pratiquants dirigeants

- **Comment régler ma cotisation ?**

- Mode de paiement multiple les chèques vacances, chèques, Espèces et la CB.



*les bons CAF ne sont plus traités par le club mais directement par l'adhérent suivant la nouvelle disposition légale.

- De multiple dispositif sont présent autour du sport à Villejuif pour permettre aux jeunes de pratiquer dans les meilleures conditions.
En annexe à ce document, nous avons mis les dispositifs d'aide à l'adhésion. Nous pouvons vous renseigner à ce sujet mais vous pouvez dès à présent retrouver les informations sur le site de la ville de Villejuif.
- Un effort est fait par le club pour les fratries en compétition.
- **Une attestation vous sera délivrée à l'issue de ce paiement.**

- **Nous rappelons que les licences sont valides jusqu'au 31 Aout. Vous devez adhérer au club dès le mois de septembre pour prétendre faire des matchs (tournois inclus)**
- **Pour les adhérents en compétition, une permanence sera effectuée au Gymnase Paul Langevin du 5 au 10 septembre pour récupérer vos documents. Ensuite, une boîte aux lettres sera mise en place mais le traitement sera plus long et vous risquez de ne pas participer à vos premières compétitions.**



Vous retrouverez toutes ces informations sur le site web du club
<https://www.usv-roller.com>





Le certificat médical :

Vous trouverez dans ce pack, les questionnaires CERFA qui vous permettront d'évaluer votre besoin d'un nouveau certificat. Un questionnaire spécialement dédié aux mineurs est à remplir par ceux-ci avec l'aide des parents. **Nous n'avons pas à vérifier que ces questionnaires ont bien été remplis. Ce sont des données uniquement personnelles qui vous aide à remplir l'attestation QS-Sport.**

Les MINEURS : Suivant les nouvelles directives gouvernementales, le certificat médical n'est plus nécessaire pour les mineurs pratiquants dans leur catégorie d'âge ayant répondu NON à toutes les questions posées (les mineurs doivent bien sûr remplir avec leur parent ce formulaire). Dans tous les autres cas le certificat médical est obligatoire.

Les ADULTES : Le certificat médical est valable 3 ans pour les adultes ayant répondu NON à toutes les questions posées sur le formulaire CERFA. Dans le cas contraire, le certificat médical est obligatoire pour prendre une licence.

Pour tous : **Pour réaliser votre certificat, vous DEVEZ utiliser le formulaire d'inscription qui comporte une section spécialement conçue pour réaliser votre certificat médical.**

Cela évite que la mention "en compétition" soit oubliée et bien des tracas aux dirigeants lors de la saisie de la licence. Dans le cas où vous n'avez pas besoin de certificat médical, vous devez remplir l'attestation fournie dans le pack de réinscription.

Une attention particulière pour :

- Nos adhérents qui ont déjà un sur-classement. Vous n'avez pas le choix, il faut retourner chez le médecin pour renouveler votre sur-classement.
- Les majeurs entre 18 et 20 ans, vous avez besoin en plus de la mention "Simple sur-classement" sur votre certificat médical. Dans le cas contraire vous ne pourrez jouer que dans votre catégorie.
- Tous les jeunes en compétition doivent si accord des parents, demander leur sur-classement. Cela permet de compléter les équipes de catégories d'âge supérieures si besoin.

Formulaire d'adhésion :

- Le club vous offre la garantie de base (Assurance contrat N°101 625 000). Si vous voulez en profiter, il faut cocher la case "Adhérer à l'assurance".
- La garantie complémentaire est à votre charge et vous devrez vous charger des démarches comme cela est expliqué dans le formulaire.
- Le droit à l'image doit être renseigné pour que nous puissions mettre la photo sur votre licence. Sans cette photo, il faudra vous munir d'une pièce d'identité à chaque compétition.

Autorisation parentale :

- Doit être remplie par les parents pour les adhérents mineurs



Vous retrouverez toutes ces informations sur le site web du club
<https://www.usv-roller.com>





Règles communes :

Nous avons réalisé avec les entraîneurs et validé avec le bureau de l'USV Roller un règlement du hockeyeur adhérent. Celui-ci devra être lu et signé par tous les adhérents engagés en compétition de Rink Hockey. C'est un rappel à nos valeurs communes. Les renouvellements licences ne pourront être prise en compte sans que ce document soit lu et signé par l'adhérent lui-même.

Les enfants qui commencent le hockey en RH3, RH4 ne sont pas concernés par ce document.

Éléments que vous trouverez dans le pack :

- Questionnaire santé QS-SPORT pour adulte et pour mineur
- Attestation QS-SPORT
- USV ROLLER Adhésion 2022-2023 – Formulaire fédéral
- USV ROLLER Autorisation parentale 2022-2023
- USV ROLLER Règles communes

ANNEXE – DISPOSITIF D'AIDE A L'ADHESION

Le forfait loisirs jeune :

Ce forfait peut aller, sous certaines conditions, jusqu'à 70 euros et vous est remis par la Caisse d'allocation familiale (CAF). Plus de renseignements [ici](#) (lien sur le site web du club)

Les coupons sport

Ils sont délivrés dans les entreprises possédant un Comité d'œuvres sociales (COS) ou un Comité social et économique (CSE). Plus d'informations [ici](#) (lien sur le site web du club)

Le Pass'sport

C'est une aide de 50 euros de la part de l'Etat pour les enfants de 6 à 18 ans. Ce dispositif s'adresse aux familles bénéficiaires de l'Allocation de rentrée scolaire 2022 ou à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Plus d'information [ici](#) (lien sur le site web du club)

Le Fonds d'Aide communale à la pratique sportive

Utiliser le formulaire FACPS à télécharger sur le site du club.

*Au plaisir de vous revoir à la rentrée,
le bureau de l'USV ROLLER*



Vous retrouverez toutes ces informations sur le site web du club
<https://www.usv-roller.com>

